



AGENDA

3 JUILLET

COLLECTE DE SANG

L'Établissement Français du Sang (EFS) organise une collecte de sang le mercredi 3 juillet de 15 h à 19 h 30 à Écouen, salle des écuries, place de la mairie. dondesang.efs.sante.fr



7 SEPTEMBRE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez découvrir les nombreuses associations de la commune et vous inscrire aux activités de 10 h à 18 h au Complexe de la Prairie. Danses, musique et démonstrations sportives toute la journée. **Restauration sur place.**

15 SEPTEMBRE

BROCANTE/VIDE-GRENIER

La brocante se tiendra le dimanche 15 septembre de 6 h à 18 h autour du Complexe de la Prairie et rue de Condé. Inscriptions le samedi 7 septembre de 8 h 30 à 12 h salle Poly 1 du Complexe de la Prairie et le lundi 9 septembre de 14 h à 17 h 20 en mairie. Tarifs : particuliers : 15 € l'emplacement de 2 m minimum et limité à 2 emplacements maximum par exposant ; professionnels : 10 € le mètre linéaire.

1 véhicule maximum par stand quel que soit le nombre d'emplacements (parking dans l'enceinte de la brocante). Le numéro d'immatriculation du véhicule entrant sera demandé lors de l'inscription et contrôlé au moment de l'accès à la brocante. Tout véhicule non enregistré ne pourra accéder. Aucun véhicule ne pourra entrer après 9 h ni sortir avant 18 h, quel que soit le motif.

Manège, structures gonflables, pêche à la ligne, trampoline, stands confiserie crêperie gaufres et pôle restauration.



1



2



3



5



4

1- Journée olympique avec les enfants des accueils de loisirs de la Maison de l'Enfance et du service Jeunesse

2 et 3 - Fête de la famille

4 - Remise des dictionnaires et des calculatrices offertes aux CM2 par la Ville

5 - Diplômes de fin de session pour l'atelier informatique senior

6 - Fête de la musique



6

La municipalité vous souhaite de bonnes vacances à tous !

**ÉZANVILLOISES, ÉZANVILLOIS,
CHERS AMIS,**

Depuis quelques temps, de nombreux Ézanvillois s'inquiètent de marquages en vert fluo sur les trottoirs de la ville. Il s'agit des prémices du déploiement de la fibre optique. En effet, avant d'arriver dans votre maison ou appartement, il y a un important travail à effectuer. L'installation des nouvelles armoires sur le domaine public, pour laquelle nous avons validé les emplacements et les couleurs. Ensuite viendra le raccordement des fourreaux entre ces armoires et les chambres de tirage existantes. Il faut aussi compléter ceux-ci quand il n'y en a pas suffisamment entre les chambres et éventuellement remplacer ceux qui seraient écrasés. Viendra par la suite le déroulement de la fibre elle-même et les connexions dans les armoires. Enfin, dernière phase, le raccordement entre les armoires et les abonnés. La fin de ces travaux est toujours prévue pour le dernier trimestre 2020.

La mairie d'Ezanville a été contactée début juin par une fondation qui annonçait son intention de procéder à du porte-à-porte en vue d'obtenir des dons. Nous nous sommes renseignés sur cette fondation et avons laissé faire. Mais nous avons alerté la population sur les panneaux électroniques d'information de la Ville, qu'elle pouvait se renseigner auprès de la mairie sur le but et les méthodes. En effet, cette fondation nous a informés qu'elle allait demander aux donateurs de procéder à des dons réguliers par prélèvements automatiques sur les comptes bancaires. Nous avons été un peu choqués par cette méthode, aussi avons-nous prévenu sur le site internet de la Ville et sur notre page Facebook qu'il y avait lieu de bien réfléchir et d'être attentif à ce qu'on allait accepter. C'est la première fois que nous sommes confrontés à cette méthode de quête. S'il s'avère que j'ai des retours négatifs sur cette fondation, nous interdirons qu'elle procède à l'avenir à de nouvelles quêtes à Ezanville.

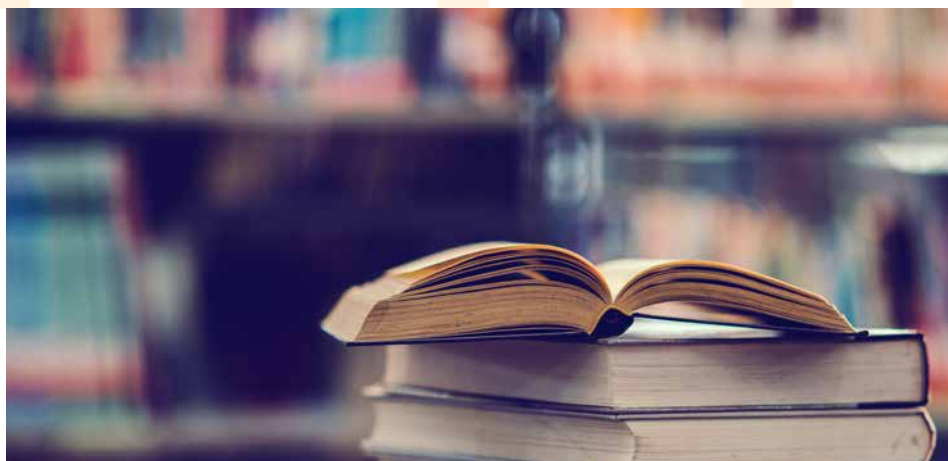
Cet édito vous parviendra début juillet, j'en profite donc pour vous souhaiter d'excellentes vacances à toutes et à tous et vous donne un dernier conseil, soyez vigilants cet été car on annonce une chaleur anormalement élevée.



**ALAIN
BOURGOIS**
MAIRE
D'ÉZANVILLE

Ézanvilleinfos

Mensuel d'informations municipales
Hôtel de Ville // 0139 35 44 80
Directeur de la publication // Alain Bourgeois
Rédaction // Ève Pavési
Conception-réalisation // RDVA // 01341299 00
Impression // STIP // 0139 919173 // Dépôt légal à parution

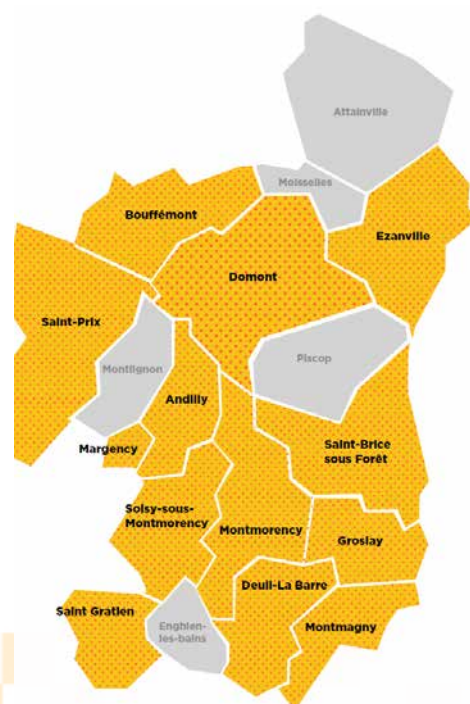
**LECTURE PUBLIQUE****DÉCOUVREZ LE PACK
COMMUNAUTAIRE
MULTISERVICES AVEC BIBLIOTEK**

Le Contrat Territoire Lecture (CTL) signé en 2018 avec l'État et le Département du Val d'Oise, a permis de lancer une nouvelle coopération intercommunale et de créer une communauté de bibliothèques sur Plaine Vallée. Avec le réseau 'Bibliotek', de nouveaux services numériques et matériels sont déployés dans 16 bibliothèques de l'Agglomération, qui suivent l'objectif de rechercher de nouvelles façons de partager les connaissances.

**UN RÉSEAU
MUTUALISÉ**

Le service de lecture publique est un service de proximité qui joue un rôle essentiel en matière d'accès et de diffusion des savoirs et des connaissances. L'objectif est d'encourager le plaisir de lire pour tous, à travers une mise en réseau enrichie des bibliothèques, le développement des ressources numériques, et l'accompagnement personnalisé des professionnels. Lancé par Plaine Vallée, avec le concours de l'État et du Conseil départemental du Val d'Oise, le Contrat Territoire Lecture prévoit sur 3 ans, un nouveau réseau de lecture publique qui renforce et diversifie l'offre de services aux usagers.

Le réseau compte aujourd'hui 15 médiathèques et 1 ludothèque. Les 13 villes participent financièrement à son extension.



LE RÉSEAU BIBLIOTEK : DES RESSOURCES NUMÉRIQUES À LA CARTE

"PLAINEVALLEE-BIBLIO.FR"

Nouveau portail, nouveaux ordinateurs, élargissement des accès aux romans, aux journaux et à l'autoformation, facilitation des démarches en ligne, actions ciblées vers les publics empêchés et traditionnellement éloignés des bibliothèques, Bibliotek est le dispositif qui vise à favoriser la découverte, l'innovation et l'e-inclusion vers les savoirs. La plate-forme conçue via le logiciel métier Décalog est experte dans tous les services de catalogage, de découverte et de partage de ressources. Dorénavant le réseau informatisé de Bibliotek interagit de manière à faciliter la gestion des fonds et le partage des ressources. Ce dispositif répond aux besoins de transition vers l'ère numérique, d'appropriation des ressources dématérialisées en bibliothèques afin de présenter des collections plus "new-look", qui comprennent à la fois des documents numériques et imprimés. À partir de ce portail (plainevallee-biblio.fr), les abonnés peuvent effectuer des recherches dans le catalogue, accéder au service de formations et de presse en ligne, réserver des documents ou prolonger leurs prêts en se connectant à leur "compte lecteur". Le nouveau portail inclut donc une gestion de prêt facilitée.

LE CATALOGUE DE LIVRES NUMÉRIQUES

Les médiathèques du réseau partagent un catalogue et des ressources numériques en ligne et donc en toute mobilité ! Avec le réseau des médiathèques, vous pouvez emprunter des livres numériques sur votre liseuse, tablette, Smartphone ou ordinateur. Cette offre vient en complément du catalogue RéVodoc, qui offre à tous les Valdoisiers la possibilité d'accéder aux collections des bibliothèques du département à distance. Sont disponibles également les informations pratiques, les actualités du réseau, les sélections du comité de lecture, les coups de cœur des professionnels...



DEUX NOUVEAUX SERVICES

ToutApprendre, c'est une offre de formation complète (+ 600 formations en ligne soit 2 600 cours disponibles), simple à implémenter et accessible via notre interface unique www.plainevallee-biblio.fr. Cours d'autoformation en ligne avec Tout Apprendre :

- Soutien scolaire du CP à la terminale
- Annales, sujets corrigés
- Remise à niveau pour les adultes
- Code de la route
- Bureautique
- Autoformation (management, langues, Français Langue Étrangère)...

Le Kiosk est un service d'e-presse pour accéder à vos magazines favoris ! Offrant le catalogue le plus large du marché, vous retrouverez aisément votre univers parmi nos 1600 magazines disponibles. LeKiosk, c'est la possibilité de :

- Rechercher et explorer parmi plus de 1600 magazines et BD, pour satisfaire toutes vos passions : news, actualité, culture, high-tech, presse féminine, masculine, people,... Tous les numéros, de la dernière parution aux archives.
- Emporter tous vos magazines avec vous, pour pouvoir les lire même sans connexion Internet.
- Créer une bibliothèque sur mesure suivant vos goûts sur tous vos écrans (tablette, mobile, ordinateur) avec un compte unique.
- Redécouvrir vos magazines sous un format de lecture inédit, conçu pour votre écran de Smartphone.

Pour accéder à ces services, il suffit d'être préalablement inscrit à une Médiathèque du réseau qui vous communiquera vos codes d'accès.

Une nouvelle plateforme est mise à votre disposition



Nouveau portail



Préinscription en ligne



Encore plus de ressources



Prêts et réservations en ligne

Les Livres audio

Les médiathèques du réseau Plaine Vallée proposent également des services de lecture audio destinés aux personnes déficientes visuelles ou ayant des difficultés de lecture.

DAISY (Digital Accessible Information SYstem) est un format pour livres audio, spécialement conçu pour faciliter la lecture par les personnes déficientes visuelles (aveugles ou malvoyantes). D'autres personnes empêchées de lire des documents imprimés (dyslexiques, handicapés voyants mais ayant du mal à tourner les pages d'un livre) peuvent aussi bénéficier des apports des livres audio DAISY.

Et bientôt, le dispositif Bibliotek s'étendra à des actions ciblées et complémentaires à destination des personnes en situation de handicap et des publics empêchés avec la mise à disposition de matériels adaptés (livres à gros caractères, textes lus, livres en braille...) dès septembre 2019. Des points lecture seront également installés dans les maisons de retraite, les Relais Assistantes Maternelles, les centres sociaux municipaux... et viendront soutenir les actions d'accès à la lecture 'hors les murs' [des bibliothèques].

FERMETURE ESTIVALE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
La bibliothèque d'Ezanville sera fermée du 5 au 26 août.



CIVISME ET BON VOISINAGE :

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Avec l'arrivée des beaux jours, il faut (ré)apprendre à vivre ensemble. Si nous voulons que la vie soit agréable dans notre commune, il est indispensable que chacun respecte certaines règles d'intérêt général.

ANIMAUX

La divagation des animaux est interdite sur le territoire de la commune. Les chiens ne doivent pas souiller les trottoirs, espaces verts publics, stades et parkings par leurs excréments ni gêner les voisins par leurs aboiements.

Tenez votre chien en laisse sur la voie publique et n'oubliez pas de lui mettre une muselière s'il s'agit de chiens de 1^{re} et 2^e catégorie. Les aboiements fréquents sont une vraie nuisance pour les voisins.

BRUIT

L'usage des engins à moteur (tondeuses, motoculteur, tronçonneuse,...) est limité par un arrêté préfectoral aux périodes suivantes :

- de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi,
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi,
- de 10 h à 12 h le dimanche et les jours fériés.

Les bruits de voisinage (liés au comportement d'une personne ou d'une chose, liés à une activité professionnelle, sportive, culturelle ou de loisirs ou liés aux chantiers) sont par principe interdits, de jour comme de nuit et peuvent être sanctionnés, lorsque, volontaires ou non, ils portent atteinte de manière anormale, à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. Sont pris en compte pour déterminer le caractère anormal du bruit, sa durée, sa répétition et/ou son intensité.

DÉCHETS

Ne rien jeter sur la voie publique, papiers d'emballage, canettes, mégots, bouteilles : rien n'est plus simple que de les jeter dans les poubelles prévues à cet effet.

Le dépôt d'ordures et de gravats est interdit sur tout le territoire. La Police municipale fait des contrôles réguliers dans les champs et espaces naturels isolés de la ville. Le Sigidurs met à disposition des habitants 4 déchèteries, dont la plus proche est située à Bouqueval, Route d'Ecouen. Horaires de la déchèterie de Bouqueval du 1^{er} avril au 31 octobre /

- du lundi au vendredi (sauf jeudi) : 9h-12h/14h-18h
- samedi : 9h-18h
- dimanche : 9h-13h

Pour rappel, le brûlage de déchets à l'air libre, y compris les déchets verts, est strictement interdit dans tout le département du Val d'Oise. Les déchets peuvent être apportés directement en déchèterie ou collectés tous les lundis jusqu'au 3 juillet et un lundi sur deux du 3 juillet au 28 août.

Ne sortez vos conteneurs que la veille au soir des collectes afin de ne pas attirer les nuisibles et de limiter les odeurs.

TAILLE DES HAIES

Chaque riverain doit tailler les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques et privées pour ne pas gêner la visibilité des automobilistes et la circulation des piétons.

Outre l'intérêt esthétique d'un espace vert bien entretenu, la taille des haies permet de respecter les servitudes légales. Ainsi les arbres plantés à moins de 2 mètres d'une limite de propriété (distance minimale de 50 cm) ne doivent pas dépasser 2 mètres de haut ; c'est pourquoi les haies doivent être taillées en hauteur et en largeur.

Par ailleurs, la responsabilité des propriétaires sera engagée pour une haie non taillée qui aura été la cause d'un accident que ce soit en gênant la visibilité des conducteurs ou en provoquant la chute d'un piéton (terrain glissant).

Enfin, les services de Police rappellent régulièrement que les grandes haies favorisent les vols en offrant des caches aux cambrioleurs qui peuvent opérer sans être surpris.

Pour plus de renseignements : article L671 du code civil.

TROTTOIRS

Seul l'entretien de la chaussée est à la charge des services communaux. Conformément à



l'usage qui vaut obligation, chaque riverain est tenu de nettoyer son trottoir (enlèvement des feuilles, déblayage de la neige, salage en cas de verglas).

CIRCULATION DES QUADS ET MOTOS DE CROSS

La réglementation relative à l'utilisation des quads et motos de cross stipule que la circulation avec un véhicule non immatriculé est strictement interdite sur les voies publiques, chemins forestiers et tous types de voies ouvertes à la circulation publique

La règle nationale de 50 km/h est appliquée dans la commune sauf dispositions particulières aux abords des écoles et du centre-ville où la vitesse est à 30 km/h.

La circulation des véhicules à moteurs est interdite sur Le Chemin des Marais (arrêté municipal DPM/SB/055/2014) sauf pour les riverains et ayant droits.

EN CAS DE DIFFÉREND AVEC UN VOISIN :

La première chose à faire est d'essayer de trouver une solution amiable. N'oubliez pas que si le ton monte, la situation s'aggravera mais votre voisin continuera d'habiter à côté de chez vous. Si la solution amiable n'a pu être trouvée, adressez-lui une lettre recommandée au sujet du problème que vous rencontrez.

Ce n'est qu'en son absence de réponse que vous pourrez alors entamer une procédure en saisissant le tribunal d'instance.

FAITES APPEL AU CONCILIEUR DE JUSTICE !

Pour tenter de le régler à l'amiable, vous pouvez faire appel au conciliateur, Bénévole, il est nommé par le premier président de la Cour d'Appel de Paris et rompu, de par ses compétences juridiques, à la négociation pour résoudre les litiges de la vie quotidienne entre particuliers. Pour le saisir, il n'y

a aucune formalité spécifique à accomplir et la nature des conflits qui peuvent lui être soumis est d'une grande diversité.

Vous devez préalablement compléter une Fiche de Renseignements (disponible en mairie ou sur <https://www.ezanville.fr>), lui permettant d'établir votre dossier et de lui envoyer, sous pli fermé, avec la mention « Confidential », à l'adresse suivante : Mairie de Domont, à l'attention du Conciliateur de Justice
47, rue de la mairie -
BP 4001 - 95331 DOMONT Cedex
Ou par mail, à conciliateur@domont.fr

Attention, son rôle n'est pas de juger votre litige, mais d'organiser une confrontation officielle avec la partie adverse, afin de trouver une solution amiable. Le compte rendu de celle-ci sera transmis au Tribunal d'Instance.

Référendum sur la privatisation des aéroports de Paris

Un projet de référendum d'initiative partagée (RIP) contre la privatisation des aéroports de Paris est lancé depuis le jeudi 13 juin. La procédure durera jusqu'au 13 mars 2020. Il doit recueillir la signature de 4,7 millions de citoyens pour se concrétiser. Les villes les plus peuplées de chaque canton sont désignées pour mettre en œuvre le recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867. Ezanville est en charge du recueil des signatures pour le canton de Fosses.

QU'EST-CE QUE LE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE ?

Le référendum d'initiative partagée est le dispositif prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008. Un référendum portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution « peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ».

QUI PEUT SOUTENIR UNE PROPOSITION DE LOI RÉFÉRENDAIRE ?

Tout citoyen français inscrit sur la liste électorale de sa commune ou de son consulat peut soutenir des propositions de loi référendaire.

QUE CONTIENT LE TEXTE SOUMIS AUX SIGNATURES ?

Déposée par des députés et sénateurs de tous bords politiques, la proposition de loi référendaire vise à « affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris ». Le groupe ADP réunit principalement les aéroports Charles-de-Gaulle, Orly, Le Bourget et une dizaine d'aéroports.

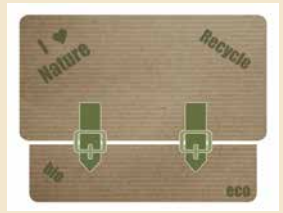
COMMENT SOUTENIR LE TEXTE ?

Trois possibilités sont proposées pour soutenir le texte :

- en ligne, sur le site [referendum.interieur.gouv.fr](https://www.referendum.interieur.gouv.fr)
- via d'un point d'accès à internet, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 4 bis rue Anglade
- via un formulaire papier (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39695>) à déposer auprès du service des Élections de la commune.

Une rentrée scolaire éco-responsable

Préparer une rentrée scolaire (presque) zéro déchet c'est possible ! Voici quelques astuces et conseils pour la réussir.



1. Faites un inventaire des fournitures dont vous disposez déjà.

La majorité des fournitures se réutilise : ciseaux, règle, cartable, taille-crayons, protège-cahiers, classeur...

De plus, les stylos, feutres, colles, gommes, crayons de papier peuvent se réutiliser d'une année sur l'autre. N'achetez que le strict nécessaire, cela permet de faire également des économies.

2. Privilégiez l'achat de matériel solide qui pourra tenir plusieurs années : classeurs avec des coins renforcés, cartables, équerre et règle en bois ou métal plutôt qu'en plastique.

3. Privilégiez l'achat de matériel d'occasion, pour les cartables notamment. Renseignez-vous auprès des structures du réemploi près de chez vous (Emmaüs, Ressourcerie...).

4. Optez pour des fournitures rechargeables (stylo-plume, porte-mine...) mais vérifiez que les recharges sont facilement disponibles.

5. Achetez en vrac, dans les papeteries. Cela évite l'emballage inutile et permet d'acheter la juste quantité.

6. Achetez en lot, à défaut du vrac, permet de diminuer les emballages et de faire du stock pour les années suivantes.

7. Favorisez les fournitures labélisées « NF environnement ». Le papier recyclé et les cahiers sans couverture plastique mais entièrement en papier ou en carton sont plus faciles à recycler.

8. Sensibilisez vos enfants sur l'impact que génèrent leurs achats sur l'environnement. Ils n'ont peut-être pas besoin d'une nouvelle trousse chaque année ou d'un nouveau sac.

TRIBUNES

TRIBUNE DU GROUPE MAJORITAIRE

À moins de 10 mois des élections municipales, les premiers d'une horde de candidats commencent à se faire connaître.

Rien que dans la majorité sortante, nous en supposons 3 dans la demi-opposition, 1 dans l'ancienne équipe socialiste, 1 qui se rapprocherait de La France Insoumise. Cela fait déjà 5 et ce n'est pas fini.

En effet, vous avez peut-être reçu dans vos boîtes à lettres un questionnaire vous demandant votre avis sur la ville et sa gestion. Le questionnaire a été pompé sur internet et le vocabulaire est clairement d'origine socialiste. Mais oh surprise ! Cela vient du président d'une association plus ou moins culturelle avec qui la municipalité a été en délicatesse à propos de la salle de prière. Mais on évite bien sûr de dire qui on est.

La dernière exclusivité vient de tomber dans nos boîtes à lettres, elle émane d'un ancien conseiller municipal de l'opposition socialiste qui a démissionné il y a quelques années pour partir d'abord vers Taverny au cabinet du Maire socialiste puis, celui-ci s'étant fait débarqué en 2014, a muté au cabinet du Maire socialiste de Chambly. On ne sait pas pour l'instant quelle est l'étiquette. Il n'est pas impossible que Monsieur Macron ait fait là une adhésion forte intéressée. C'est la mode, ça peut marcher, ça dépend de vous.

TRIBUNES DE L'OPPOSITION

Signer pour le Référendum d'Initiative Partagée contre la privatisation d'ADP

Rien n'est joué. Les prochains mois ne seront pas de trop pour y arriver. Mobilisons-nous massivement pour obtenir les 4.72 millions de signatures demandés. Alors, sans attendre, on signe et on fait signer la demande de référendum sur la privatisation des Aéroports De Paris (ADP), même bien au-delà des Ezanvillois.

Attention, sur internet il faut bien suivre les 7 étapes suivantes.

1 - allez sur <https://www.referendum.interieur.gouv.fr>.

2 - Cliquez sur "déposer un soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris".

3 - Cochez la case "Je soutiens" puis cliquez sur "suivant".

4 - Renseignez tous les champs en ÉCRIVANT EN TOUTES LETTRES AVEC MAJUSCULES ET TIRETS : département et commune où vous êtes inscrits sur les listes électorales ; votre nom et tous vos prénoms inscrits sur votre acte de naissance (attention, pas de virgule entre les prénoms) ; votre sexe ; votre date, pays et communes de naissance (les communes sont définies avec le numéro Insee pas par leur code postal [exemple code Insee Ezanville : 95229],... puis cliquez sur "suivant".

5 - Indiquez votre numéro de carte d'identité ou de passeport ; sa date et son département de délivrance ; votre adresse électronique puis cliquez sur "validez votre soutien".

6 - Indiquez le code de vérification affiché en bas de la page puis cliquez sur "oui, confirmer mon soutien".

7 - Téléchargez votre récépissé qui sera indispensable pour aller vérifier quelques jours plus tard que votre soutien a bien été pris en compte.

Des points d'accès internet sont disponibles au CCAS et à la bibliothèque.

Vous pouvez aussi déposer un formulaire papier au service des élections à la mairie.

Nous vous souhaitons à tous un bel été.

Nous nous étions donné comme règle à la suite des élections de 2014 de ne jamais répondre directement à une tribune mais nous nous devons de déroger à cette décision.

Monsieur Le Maire fait part du manque de participation des membres du conseil municipal à la matinée d'accueil des nouveaux Ezanvillois. Devons-nous encore rappeler à Monsieur le Maire que depuis 5 ans, nous ne recevons que des invitations à participer aux diverses organisations uniquement en tant que bénévoles, par contre nous ne sommes jamais invités pour les cérémonies de remise des médailles du travail, d'inaugurations, etc... celles-ci n'étant apparemment réservées qu'aux membres de la majorité !

Par ailleurs, devons-nous rappeler que pour les autres manifestations, celles qui sont ouvertes à tous les Ezanvillois, comme les commémorations du 8 mai, du 18 juin, du 11 novembre, la chasse aux œufs, la fête de la famille, le retraite aux flambeaux, la brocante, nous avons toujours été présents. Malheureusement, pour celles-ci, une censure systématique nous occulte systématiquement des prises de vues photographiques pouvant être réalisées à ces occasions. Ne nous cherchez pas, aucune photo ne montre notre présence !

Sur la dernière tribune de la majorité, la réponse est toute écrite par les soins de Monsieur le Maire : seulement 5 membres de la majorité ont été présents lors de cette dernière manifestation !

Cela présage -t-il la fin d'un « règne » ?

Devons-nous rappeler également à Monsieur le Maire que nous avons toujours été présents et à l'écoute des Ezanvillois depuis 2014 en vue de la prochaine échéance de mars 2020.

Nous n'omettrons pour clore notre tribune de souhaiter à tous les Ezanvillois et Ezanvillois d'excellentes vacances ensoleillées.

RETOUR SUR...

4 avril : l'équipe du collège d'Ezanville qualifiée aux Championnats de France de crossfitness.



11 mai : café parents à l'école P. M. Curie sur le thème de la pratique des écrans, des jeux vidéos et des réseaux sociaux.



15 juin : spectacle de l'école des Bourguignons



18 juin : commémoration de l'appel du Général de Gaulle



CARNET

JUIN

Naissances

Olivia Muselet, Hugo Piednoir, Léo Verbrugge.

Mariages

Marie Duprey et Christopher Deharbe, Emilie Bouniol et Jonathan Le Bouffant, Chrystel Cordi et Ammar Ouederni.

MAI

Naissances

Ali Belhadj, Téofil Buhaiescu, Inès Cegielski, Vaea Goma, Lucas Kasmi, Adrien Le Huu Nho.

Décès

Jeannine Hochstrasse, Jean-Yves Ménard, Denise Poletti, Brigitte Vermeil.

EN BREF ...

Opération Tranquillité Vacances

Durant votre absence, les services de police et de gendarmerie peuvent, sur demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Pour bénéficier de ce service du 1er juillet au 31 août 2019, inscrivez-vous avant votre départ, auprès de la Police Municipale, rue Anglade. Vous pouvez également télécharger le formulaire d'inscription sur www.ezanville.fr.

Pour plus d'informations, contactez le 01 39 35 44 98.

Cérémonie des élèves diplômés

Vous êtes collégien ou lycéen, habitant Ezanville, et vous venez d'obtenir cette année votre brevet ou baccalauréat avec mention Bien ou Très bien ? Comme les années passées, un dispositif de gratification est mis en place pour valoriser le travail des élèves et encourager la réussite scolaire. Pour vous inscrire, présentez-vous à la Maison de l'Enfance, 6 bis Grande rue, du 8 juillet au 6 septembre munis de votre relevé de notes, de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Formulaire d'inscription disponible sur www.ezanville.fr

Plan Canicule : inscrivez-vous !

A Ezanville, le Plan Canicule se traduit par le recensement volontaire, grâce au bulletin disponible au Centre Communal d'Action Sociale et sur www.ezanville.fr, des personnes fragiles. Cette inscription permet un suivi régulier, par le C.C.A.S., tout au long des quatre niveaux d'alerte.

Sachez, par ailleurs qu'une plate-forme téléphonique (0 800 06 66 66) est mise en service jusqu'à fin août, pour permettre aux usagers d'obtenir des informations et des conseils pratiques pour réduire les risques sanitaires causés par de grandes vagues de chaleur.

Le C.C.A.S. reste à votre disposition au 01 39 35 44 97.

BAFD : Session de juillet

L'IFAC organise un stage BAFD général externat (directeur des accueils) du vendredi 12 juillet au samedi 20 juillet 2019 à Ezanville (ancienne poste).

Renseignements et inscriptions :

IFAC Val d'Oise - Tél. : 01 34 44 21 90

Inscription en ligne sur www.bafa-bafd.net

JALMALV VAL D'OISE : recherche bénévoles

L'association JALMALV VAL D'OISE (jusqu'à la mort accompagner la vie), membre de la Fédération JALMALV, reconnue d'utilité publique en 1993, apolitique et non confessionnelle, œuvrant au développement des soins palliatifs et à l'accompagnement. Pour apporter présence et écoute une demi-journée par semaine, en établissements hospitaliers sur le Val d'Oise, ou à domicile, auprès de personnes fragilisées par la maladie grave ou le grand âge, ainsi qu'à leurs proches.

Formations et soutien assurés par l'association tout au long de votre engagement.

Pour tous renseignements nous contacter :

JALMALV Val D'oise - Hôtel de Ville - 45, rue d'Ermont - 95390 Saint Prix

Tel : 01 34 16 36 83 - Mail : jalmalv.vo@wanadoo.fr

Plan régional de prévention et de gestion des déchets : participez à l'enquête publique !

Produire moins de déchets et mieux les valoriser sont des défis quotidiens des Franciliens. Pour agir efficacement, la Région Île-de-France a élaboré un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Le PRPGD est un document de planification stratégique

qui coordonne à l'échelle régionale l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, éco-organismes, habitants...).

Participez à l'enquête publique !

Du 18 juin au 18 juillet, consultez tous les documents de l'enquête publique et contribuez de plusieurs manières :

- Sur Internet : <https://www.enquetes-publiques.com>
- Sur les 26 lieux d'enquête : dossiers et registres sont mis à votre disposition sur ces lieux (<https://www.iledefrance.fr/plandechets>) et 75 permanences de membres de la Commission d'enquête sont organisées.
- Par courrier : À l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'enquête - Service Économie circulaire et déchets Conseil régional d'Île-de-France 2, rue Simone-Veil 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

